

Département de l'AIN

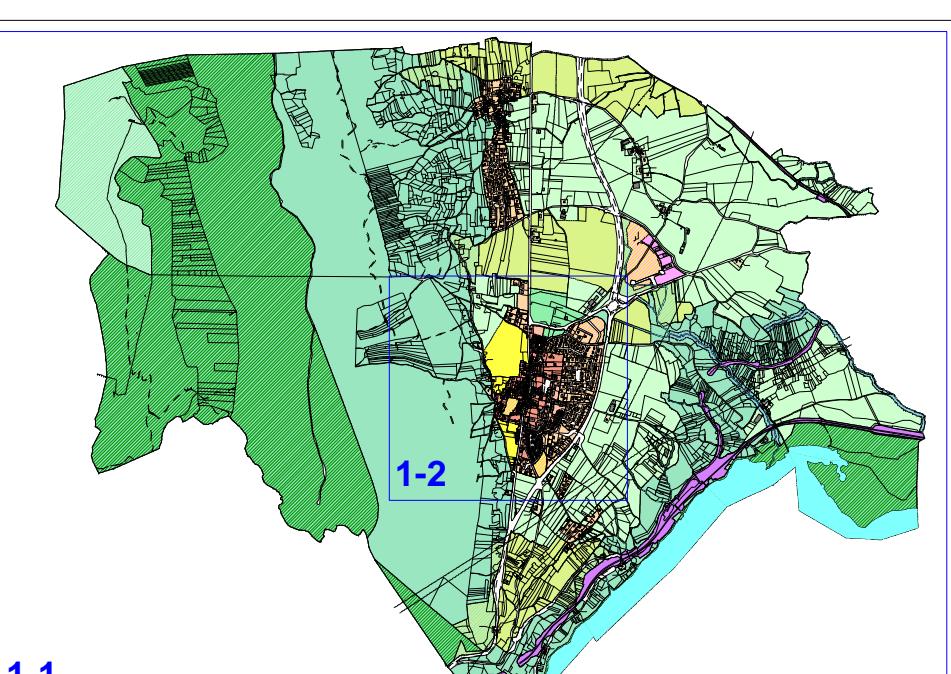
Communes de COLLONGES

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

**rtifié conforme à la
ibération du Conseil Municipal
date du/...../.....,
êtant le projet de P.L.U. de la
mune de COLLONGES.**

ire,



ZONAGE		LEGENDE	EMPLACEMENTS RESERVES	
ZONES URBAINES				
U	Zone urbanisée à dominante d'habitat		Emplacement réservé pour équipement public	
Ub	Secteur urbanisé à dominante de mixité de l'habitat et des fonctions	(1)	Numéro d'emplacement réservé	
Uboap1	Secteur urbanisé à dominante de mixité de l'habitat et des fonctions faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement	AUTRES		
U1	Secteur urbanisé à dominante d'habitat dense		Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130.1 du C.U.	
UF	Zone urbanisée à vocation de gestion de l'activité ferroviaire		Espaces boisés à préserver au titre de l'article L.123.1.5.7° du C.U.	
UX	Zone urbanisée à dominante d'activités économiques		Eléments naturels remarquables à préserver au titre de l'article L.123.1.5.7° du C.U.	
ZONES D'URBANISATION FUTURE				
1AU	Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat		Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L.123.1.5.7° du C.U.	
1AUoap2*	Secteurs d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat		Chalet d'alpage et bâtiment d'estive	
1AUoap3	Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'activités économiques		Eléments du patrimoine agricole à préserver au titre de l'article L.123.3.1 du C.U.	
1AUXoap4	Zone d'urbanisation future à moyen-long terme		Siège d'exploitation agricole	
ZONE AGRICOLE				
A	Zone agricole		Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées	
Ab	Secteur de gestion du bâti dispersé		Périmètre identifié au titre de l'article L.111.10 du C.U.	
Ab1	Secteur de gestion du bâti dispersé en zones sensibles		Périmètre identifié au titre de l'article L.123.1.5.16° du C.U.	
Ap	Secteur agricole sensible du point de vue du paysage identifié au titre de l'article L.123.1.5.7° du C.U.	*	Secteur ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble, portant sur l'ensemble du tènement foncier du secteur considéré	
ZONES NATURELLES				
N	Zone naturelle			
Na	Secteur agricole à dominante d'alpage			
Nb	Secteur de gestion du bâti dispersé			
Nb1	Secteur de gestion du bâti dispersé en zones sensibles			
Ne	Secteur de gestion d'équipements légers			
Nh	Secteur de gestion et de protection des zones humides			
Nn	Secteur de protection des zones sensibles			
Np	Secteur naturel sensible du point de vue du paysage identifié au titre de l'article L.123.1.5.7° du C.U.			

